



Commission des Forêts d'Afrique Centrale COMIFAC

Secrétariat Exécutif

Yaoundé, le 08 juin 2007

Réf. **00 70** /SE/LAGA/ 06/07

LE SECRETAIRE EXECUTIF,

A

Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux,
de la Pêche, et des Parcs Nationaux de la République
Gabonaise
- Libreville -

Objet : *Assistance technique de Last Great Ape Organisation (LAGA) à votre
Gouvernement dans la mise en vigueur
de la loi sur la faune*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de présenter à votre Excellence, l'organisation non gouvernemental, Last Great Ape Organisation (LAGA) laquelle a manifesté sa disponibilité à fournir une assistance technique à votre Gouvernement dans le domaine de l'application de la loi faunique.

LAGA est la seule organisation Internationale spécialisée dans la mise en œuvre de la loi faunique en Afrique au Sud du Sahara. Elle a signé un accord de collaboration avec le Gouvernement Camerounais en vue de l'assister dans l'application effective de la loi nationale sur la criminalité faunique, suivie d'opérations au cours desquelles les délinquants de la faune sont arrêtés. Une fois les délinquants appréhendés, LAGA assiste également dans le suivi de la poursuite de ces derniers devant les tribunaux en même temps qu'une large couverture médiatique. Les médias publics et privés de votre pays seront donc entièrement mobilisés dans ce sens afin de créer le facteur dissuasif nécessaire dans la lutte contre la criminalité faunique, lequel a jusqu'à présent constitué l'élément manquant de la stratégie de conservation en Afrique sub-saharienne.

Grâce à ce soutien technique, le Cameroun est passé d'une situation où il n'y avait presque pas de poursuites à celles d'une procédure judiciaire chaque semaine en 2006, avec à la clé des sanctions sévères et exemplaires. Ce processus va en droite ligne de la déclaration issue de la Conférence Ministérielle sur l'Application de la Loi Forestière et la Gouvernance (AFLEG) en Afrique, un rare exemple qui met l'accent sur l'élément faune lequel a pendant longtemps été négligé. Le Cameroun a ainsi été hissé par le cercle de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinctions (CITES) comme leader mondial dans l'application de la loi faunique. C'est pourquoi LAGA a envisagé de partager cette expérience Camerounaise d'application effective de la loi faunique avec votre Gouvernement.

Je vous recommande donc vivement de donner à cette organisation une chance de répliquer les résultats de cette expérience louable avec votre Gouvernement.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.


Jonas NAGAHUEDJ MBONGU SODI